

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSTRUCTION DU NOUVEL EHPAD HARAMBILLET ET TRANSFORMATION DE L'ACTUEL EHPAD EN RÉSIDENCE AUTONOMIE

La Ville de Bayonne et son Centre communal d'action sociale lancent la construction d'un bâtiment neuf à l'arrière de l'immeuble existant de l'EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) Harambillet, qui sera pour sa part entièrement rénové et transformé en résidence autonomie. Ce projet d'envergure sur les Hauts de Bayonne vise à répondre au mieux aux besoins des personnes vieillissantes, quel que soit leur degré d'autonomie.



Le CCAS s'engage dans une double opération de relocalisation de ses établissements sociaux et médico-sociaux : l'EHPAD Harambillet et la résidence autonomie Soleil.

Pour ce qui concerne l'EHPAD, le CCAS fait face à la nécessité de disposer d'installations immobilières aux normes et adaptées à une lourde dépendance.

Pour la résidence autonomie, il doit tenir compte des attendus de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement et trouver une alternative à l'inadaptation du concept du foyer-logement Soleil, en particulier l'éclatement des logements sur les résidences Breuer.

Ce double projet consiste en :

- **La construction d'une aile neuve**, pour le relogement de l'EHPAD, dont la capacité de 80 places est réaffirmée, avec l'inclusion d'une unité spécifique pour les résidents désorientés ;
- **La réhabilitation du bâtiment actuel de l'Ehpad**, afin d'y implanter les services de la résidence autonomie, qui trouverait là une unité fonctionnelle ainsi qu'une capacité originelle de 70 places ;

Certains espaces, fonctions et services entre les deux établissements seront mutualisés tout en gardant leur autonomie de gestion : stationnement, unité de production de repas, atelier technique, vestiaires du personnel, blanchisserie, gestion et facturation.

Construit en 1973, le foyer-logement Harambillet, situé dans la rue du même nom, a connu une première transformation en Ehpad en 2007, mais ne répond plus aujourd'hui aux normes en vigueur pour ce type d'établissement.

Equipé d'installations modernes et confortables, et répondant aux normes de sécurité, le futur Ehpad Harambillet sera en capacité d'accueillir 80 résidents, dont 14 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer dans une unité particulière.

Le calendrier

Les travaux débuteront **début décembre 2018**. Les résidents de l'Ehpad actuel pourront emménager dans la nouvelle structure au cours du **premier trimestre 2020**. Ce projet est conçu, depuis son origine, en concertation avec le personnel et dans le respect des normes de développement durable dictées par l'Agenda 21 bayonnais. Le bâtiment sera raccordé au réseau de chaleur bois Egurretik.

Dans un second temps, à partir du **premier trimestre 2020**, l'ancien bâtiment sera entièrement réhabilité, modernisé et transformé en une résidence autonomie offrant 70 studios. Ce type d'établissement accueille des personnes âgées majoritairement autonomes. Cela leur permet de continuer à vivre de manière indépendante tout en bénéficiant d'un environnement plus sécurisé et de services collectifs : restauration en self-service, ménage, animations... Les 70 résidents du Foyer Soleil, actuellement situé dans les résidences Breuer, s'installeront dans ce nouvel établissement à l'**automne 2021**.

Le montage du projet

Le CCAS, avec une assistance des services techniques de la Ville de Bayonne, a attribué une mission de programmation au cabinet Abasgram, qui a déterminé les orientations du projet, avec une attention particulière à une approche environnementale (notamment l'intégration au site, la gestion des déchets, les comforts thermique visuel, la santé, la gestion de l'eau et de l'énergie), ainsi que les modalités de fonctionnement des futurs établissements.

Le programme technique a été défini en consultant d'une part les équipes professionnelles intervenant sur les établissements, et d'autre part les autorités de tutelle (Conseil départemental, Agence régionale de santé, Carsat).

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du projet immobilier a été confiée à **Habitat Sud Atlantic**.

Le montage juridique consiste en la passation entre le CCAS et Habitat Sud Atlantic d'une convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs, dont la possibilité est offerte par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, les deux organismes publics poursuivant des objectifs d'intérêt public. La convention prévoit le versement par le CCAS à Habitat Sud Atlantic du produit de la cession de certains biens immobiliers, que le CCAS affectera au projet, en particulier ceux issus du legs Claude Lanusse, ancien commerçant bayonnais, décédé en 2013.

Le cabinet d'architectes retenu est le cabinet Gauche-Muru-Dupacq, qui présente de belles références de réalisations similaires (en particulier l'Ehpad du Séqué à Bayonne).

La Ville de Bayonne cède à Habitat Sud Atlantic la parcelle pour la construction de l'Ehpad.

Le budget prévisionnel de l'opération est évalué à **10,2 M€ HT** au total.